



- La liste des 3 candidats admis à concourir sera arrêtée après examen et classement par le jury selon les critères de sélection qui figureront dans l'avis de concours.
- Le programme de l'opération sera alors adressé à ces 3 concurrents qui seront invités à remettre leurs prestations, de niveau esquisse.
- Le jury classera les esquisses remises par ces 3 concurrents, et le pouvoir adjudicateur désignera le ou les lauréats du concours.
- Les 3 concurrents, sous réserve de l'appréciation par le jury de la conformité des prestations au règlement de la consultation, recevront chacun une prime de 8 500 € HT. La prime due au concurrent lauréat attributaire du marché de maîtrise d'œuvre après négociation sera à valoir sur le montant dudit marché.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité de ses** membres présents et représentés, le Conseil municipal décide :

- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à organiser et à lancer le concours de maîtrise d'œuvre comme décrit ci-dessus ;
- ✓ De FIXER la composition du jury telle que présentée,
- ✓ De FIXER les primes à 8 500 € HT par concurrent ayant remis des prestations conformes au règlement du concours, sous réserve de l'appréciation du jury.
- ✓ D'HABILITER Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et prendre toutes décisions nécessaires à la parfaite exécution de la présente délibération.

☺☺☺☺☺

Objet de la délibération n°20190705-2

### EMPRUNT

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à examiner les propositions faites par **le CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL, FEDERATION du CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL** pour un prêt destiné à financer les opérations d'investissement 2019 **dont le coût total hors taxes s'élève à 612 000 Euros.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'offre de prêt « CITE **GESTION FIXE** » faite par le CMMC et décide en conséquence :

**Article 1 :** le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du CMMC un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

<b>Montant du prêt en euros</b>	500 000 €
<b>Objet</b>	Opérations d'investissement 2019
<b>Durée</b>	180 mois
<b>Taux fixe (% l'an)</b>	0.73 %
<b>Périodicité des échéances</b>	Trimestrielle
<b>Type d'amortissement/ Echéances</b>	Amortissement progressif
<b>Montant des échéances</b>	Voir tableau d'amortissement joint
<b>Commission d'engagement</b>	
<b>Remboursement anticipé</b>	possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle *

\* selon les modalités

contractuelles

**Article 2** : le Conseil municipal avec 14 voix Pour et 3 Voix contre, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.